



Saint Loup - Lamairé, le 5 juin 2013

Compte-rendu de la réunion de bureau de la CLE du SAGE du Thouet
Le 31/05/2013 au SMVT, à Saint Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

René CHARRON, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Jean Pierre ANTOINE, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération « Saumur Loire Développement »
Bruno LEFEBVRE, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais
Françoise BELY, Vice-Présidente de la Région Poitou-Charentes
Gérard PIERRE, Vice-Président de la Communauté de Communes Cœur de Bocage
Dominique PAQUERAU, Conseil Général des Deux-Sèvres
Claude DEVAUD, Chambre Régionale d'Agriculture de Poitou-Charentes
Pierre DAVID, Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs de Poitou-Charentes Vendée
Florence BARRE, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Frédéric NADAL, DDT des Deux-Sèvres
Pierre POUGET, DREAL Poitou-Charentes
Jean François LUQUET, ONEMA
Flavie THOMAS, Coordinatrice du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet
Pierre GOHARD, animateur SAGE Thouet
Pierre PÉAUD, Technicien SAGE Thouet

Personnes excusées :

Jean Paul SOUTIF, FDPPMA 49

Personnes absentes :

Alain LAURIOU, Conseil Général 49
Edouard RENAUD, SIVEER
Jean Christophe POUVREAU, Association des Irrigants de la Vienne

René CHARRON accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle réunion de bureau de la CLE du SAGE Thouet. Il rappelle que les 3 commissions thématiques constituées en janvier 2013 pour faciliter la rédaction de l'état initial se sont réunies pour la première fois les 15 et 16 mai 2013. Les membres des commissions ont donc pu débattre sur les premières données recueillies par la cellule d'animation et y apporter des compléments.

L'objectif de la séance est ensuite précisé. Il s'agit de préparer la séance de la CLE du 12/06/2013 et notamment :

- **d'identifier les éléments qui devront être présentés aux membres de la CLE pour synthétiser les premières rencontres des commissions thématiques.**

- **de présenter les compléments à apporter identifiés par les membres des commissions thématiques.**

- **de définir les grandes étapes du calendrier 2013.**

La parole est ensuite donnée à Pierre GOHARD, animateur de la CLE du SAGE Thouet pour annoncer l'ordre du jour et présenter le diaporama prévu pour la CLE du 12 juin 2013.

Présentation du territoire / Etat des masses d'eau DCE

Dans le contenu de l'état initial, Pierre DAVID s'interroge sur les données liées aux piscicultures. Il demande si cette activité sera bien traitée dans la partie « usage » car elle est à différencier de la partie loisirs/tourisme.

Bruno LEFEBVRE remarque que la présentation comporte de nombreuses abréviations qu'il faudra remplacer par des noms complets afin d'améliorer la compréhension de tous les membres de la CLE.

Commission « qualité »

Concernant la qualité des eaux, Frédéric NADAL explique que les concentrations moyennes annuelles à l'échelle du bassin ne sont pas des données représentatives. Il est préférable de se concentrer sur les moyennes annuelles de chaque station afin de bien différencier les résultats obtenus par sous bassin. Dans sa version rédigée, l'état initial devra présenter toutes ces données sous forme de bilan par masse d'eau.

Les données présentant les teneurs en pesticides des eaux superficielles et souterraines en Poitou-Charentes entre 2006 et 2010 proviennent d'une étude effectuée par la FREDON en 2010. Ce document fait état d'une synthèse globale à l'échelle du bassin versant sans préciser les stations pour lesquelles des dépassements ont été observés. René CHARRON indique qu'il semble important d'avoir une analyse géographique des masses d'eau exposées aux pesticides.

Dominique PAQUEREAU constate que plusieurs molécules retrouvées dans les eaux du bassin sont interdites depuis plusieurs années. Florence BARRE explique que, même si ces molécules ne sont plus utilisées, les différents temps de transferts entre les milieux superficiels et souterrains font qu'elles sont encore retrouvées. A l'heure actuelle, les molécules les plus recherchées sont issues de la famille des herbicides.

Claude DEVAUD souligne l'importance de localiser les stations les plus touchées mais aussi le fait de tenir compte des stations où les teneurs se sont améliorées au fil des années.

Jean François LUQUET s'interroge sur la disponibilité de ces données pour la partie Maine-et-Loire du bassin. Pierre GOHARD répond que la seule station postée sur le Thouet est celle de Chacé. Des données seront donc en partie disponibles mais elles ne permettront pas de traduire objectivement la présence de pesticides pour cette partie du bassin.

Pour la partie « Parc des stations d'épuration », Jean Pierre ANTOINE s'interroge sur la non-conformité de la station de Courchamps, pourtant construite récemment. Pierre GOHARD répond que cette donnée provient du Portail d'information sur l'Assainissement Communal. Elle n'a pas encore été mise à jour pour l'année 2013. Des données actualisées seront récupérées auprès des services des DDTs.

Frédéric NADAL indique que l'état des réseaux d'assainissement devra forcément figuré dans l'état initial du SAGE. Pierre GOHARD répond que cette donnée est en cours de récupération auprès des Conseils Généraux.

L'animateur présente ensuite les diapositives présentées en commission qui n'apparaîtront pas lors de la séance de la CLE. Des précisions sont demandées concernant les résultats du Recensement Général Agricole de 2010. Contrairement aux données relatives au nombre d'exploitations agricoles et aux unités de travail humain dans les exploitations, les informations relatives au cheptel et à la surface toujours en herbe sont inexploitable compte tenu du nombre important de communes protégées par le secret statistique.

D'une manière générale, la cellule d'animation ne dispose pas de suffisamment d'informations pour clairement détailler le volet agricole. Il existe un véritable manque dans ce domaine. Claude DEVAUD informe que des diagnostics territoriaux sont récupérables auprès des Chambres d'Agriculture et de certaines collectivités même s'ils ne couvrent pas l'ensemble du bassin.

Commission « quantité »

Pour la partie des prélèvements « eau potable », Pierre POUGET indique qu'il faudra quantifier les exportations / importations d'eau potable sur le bassin versant.

Pour la partie des prélèvements « irrigation », Claude DEVAUD demande à préciser la nature de la ressource superficielle exploitée (cours d'eau, retenue collinaire,...).

Florence BARRE explique qu'une partie de l'état initial devra détailler le rôle de la retenue du Cébron en matière d'eau potable et d'irrigation.

Pierre DAVID souligne que l'état initial du SAGE ne pourra pas être complet sans aborder la problématique des plans d'eau et de leur utilité. Pierre GOHARD répond les étangs sont très nombreux sur les parties du Bocage et de la Gâtine. A l'heure actuelle, des données ont été recueillies sur leur localisation mais des manques importants existent en matière de surface, de volume et d'existence légale.

Commission « milieux »

Pierre POUGET remarque que la légende est inexistante pour les cartes présentant les espaces naturels remarquables.

Florence BARRE précise que, contrairement aux données présentées sur la carte des compétences « rivière », le Dolo et la Madoire ne font pas l'objet d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques. Ils sont néanmoins en phase de présélection. Elle indique également que des éléments existent pour définir le taux d'étagement sur la Dive.

Pierre POUGET rappelle qu'il reste des oublis dans la définition des listes 1 et 2 du L 214 – 17. Pour le rétablissement de la continuité écologique, il évoque une étude réalisée par l'université de Poitiers sur une analyse multicritère des ouvrages hydrauliques du bassin Thouet.

Pierre GOHARD indique que les données liées aux ouvrages proviennent du Référentiel des Obstacles à l'Écoulement. La cellule d'animation ne dispose pour l'instant que de la typologie et de la localisation des ouvrages. Les hauteurs de chute des ouvrages devront être intégrées à l'état initial pour permettre le calcul du taux d'étagement de chaque masse d'eau. Les données sur les frayères et sur la morphologie des cours d'eau n'ont également pas encore été récupérées par la cellule d'animation. L'ONEMA et les Fédérations de Pêche seront contactés à ce sujet.

Calendrier 2013

L'objectif est d'aboutir fin 2013 à une version provisoire de l'état initial suffisamment avancée pour lancer l'étude diagnostic et éventuellement, les études complémentaires. Pour l'instant, les premières commissions témoignent d'un besoin important en matière de connaissances et impacts des plans d'eau et d'évaluation des pressions liées à l'activité agricole.

Pierre Gohard demande la marche à suivre pour continuer d'impliquer les membres de la CLE et des commissions dans la rédaction de l'état initial. A première vue, la prochaine étape consiste à retranscrire par écrit les premières données recueillies par la cellule d'animation en y intégrant les modifications/compléments soulevée en commission. René CHARRON propose de fixer une réunion de bureau intermédiaire en septembre 2013. Elle permettra de faire un point sur l'état d'avancement de l'état initial et de préparer le budget 2014 en fonction des études à mener.

Frédéric NADAL propose de se rapprocher des membres des commissions pour valider les parties rédigées.

Dans le cadre de l'amélioration de la connaissance des plans d'eau, Pierre DAVID indique que des informations sont disponibles auprès des adhérents du Syndicat de Valorisation et de Promotion des Etangs de Poitou-Charentes Vendée.

Autres points de l'ordre du jour de la CLE du 12/06/2013

Après la synthèse des commissions thématiques, l'Agence de l'Eau interviendra pour présenter la procédure de révision du SDAGE 2010 – 2015 et l'état d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin du Thouet.

La séance se terminera par une présentation des actions de communication du SAGE en 2013. Il s'agira de présenter le site internet et notamment la rubrique « documentations », où tous les documents relatifs à l'élaboration du SAGE seront accessibles aux membres de la CLE.



**Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
du bassin versant du Thouet**



Bureau de la CLE - 31/05/2013 -



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la séance plénière du 04/12/2012
2. Synthèse des premières commissions thématiques
3. Procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne
4. Etat d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin
5. Actions de communication du SAGE Thouet en 2013



Ordre du jour



1. **Validation du compte rendu de la séance plénière du 04/12/2012**
2. Synthèse des premières commissions thématiques
3. Procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne
4. Etat d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin
5. Actions de communication du SAGE Thouet en 2013



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la séance plénière du 04/12/2012
2. **Synthèse des premières commissions thématiques**
3. Procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne
4. Etat d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin
5. Actions de communication du SAGE Thouet en 2013



Présentation du territoire Etat des masses d'eau DCE

2. Synthèse des premières commissions thématiques

Rédaction de l'état initial

- Synthèse des données et des connaissances existantes sur le territoire.
- Collecter de manière factuelle les données permettant de caractériser la ressource, les milieux et les usages
= Constat de la situation actuelle



Rôle des commissions

- **Impliquer progressivement les membres de la CLE et des intervenants extérieurs dans la rédaction de l'état initial**
(25 à 30 personnes maximum/commission)
- **Recueillir la perception de chacun de ses membres sur le milieu, ses utilisations, les conflits d'usages existants, les atouts/contraintes des territoires**
- **Identifier les manques, indiquer la disponibilité de l'information ou faire ressortir les besoins d'études complémentaires**
- **Constitution de 3 commissions thématiques:**
 - Gestion qualitative de la ressource en eau
 - Gestion quantitative de la ressource en eau
 - Gestion et valorisation du milieu naturel et aquatique

Contenu de l'état initial

Partie 1 : Contexte juridique

- Directives, lois sur l'eau, SDAGE, SAGE

Partie 2 : Présentation générale du territoire

- Situation administrative
- Relief, climat, géologie, hydrographie, hydrogéologie
- Acteurs de l'eau sur le territoire
- Documents d'urbanisme

Partie 3 : Qualité de l'eau

- Qualité des masses d'eau superficielles
- Qualité des masses d'eau souterraines

Partie 4 : Quantité

- Hydrologie
- Etiage / Assecs
- Piézométrie
- Zone de Répartition des Eaux
- Risque d'inondation

Partie 5 : Présentation du milieu aquatique et naturel

- Espaces naturels remarquables
- Zones humides
- Plan d'eau
- Peuplement piscicole actuel
- Continuité écologique
- Morphologie des cours d'eau
- Végétation aquatique et rivulaire
- Espèces envahissantes

Partie 6 : Usages

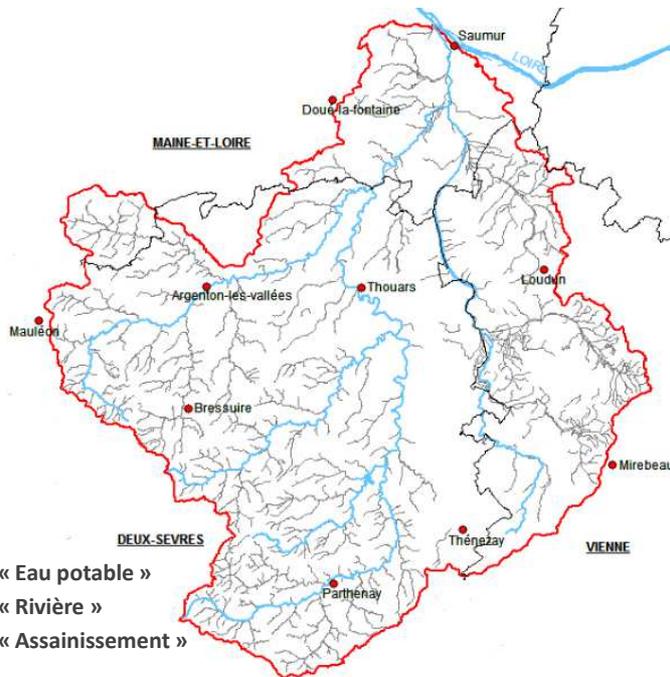
- Alimentation en eau potable
- Assainissement collectif et non collectif
- Agriculture
- Industrie
- Loisirs et tourisme

Calendrier de travail pour 2013

2013	Etat initial	Diagnostic	Commissions thématiques	Bureau de CLE	CLE	
Janvier	■					Composition des commissions. Compilation des données nécessaires à la rédaction de l'état initial.
Février						↓
Mars						
Avril						
Mai			■	■		Présentation des différents volets de l'état initial provisoire aux commissions.
Juin					■	Etat d'avancement de l'état initial Besoin d'études complémentaires ?
Juillet						Complément état initial
Août						↓
Septembre						
Octobre						
Novembre			■	■		Présentation d'une version rédigée de l'état initial provisoire
Décembre		■		■	■	Présentation de l'état initial provisoire Lancement du diagnostic et des études complémentaires

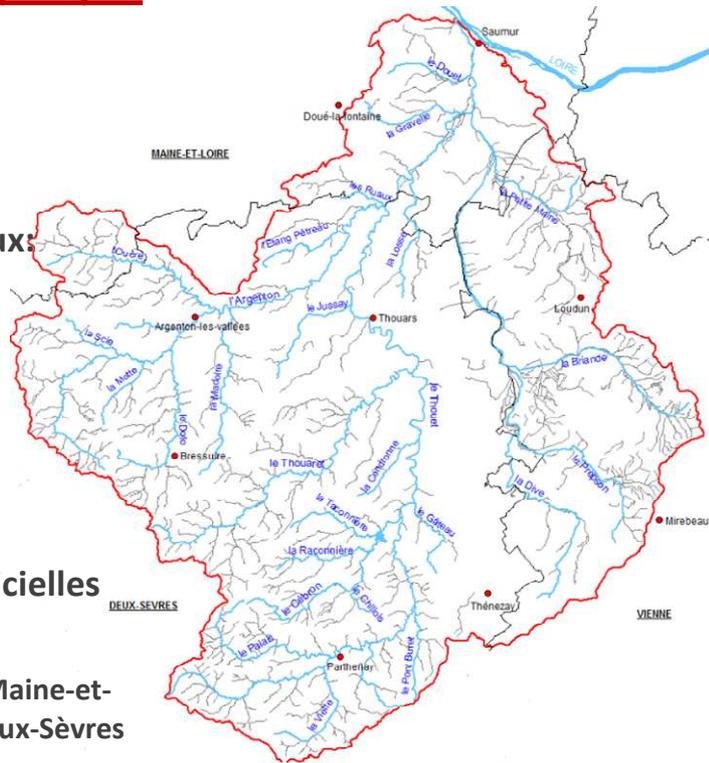
Le bassin versant du Thouet

- 3 385 km²
- 2 régions
- 3 départements :
 - Deux-Sèvres: 65 %
 - Vienne: 22 %
 - Maine-et-Loire: 13 %
- 20 Communautés de Communes
2 Communautés d'Agglomération
- 193 communes
- 234 000 habitants
- 14 Collectivités dotées d'une compétence « Eau potable »
- 11 Collectivités dotées d'une compétence « Rivière »
- 11 Collectivités dotées d'une compétence « Assainissement »



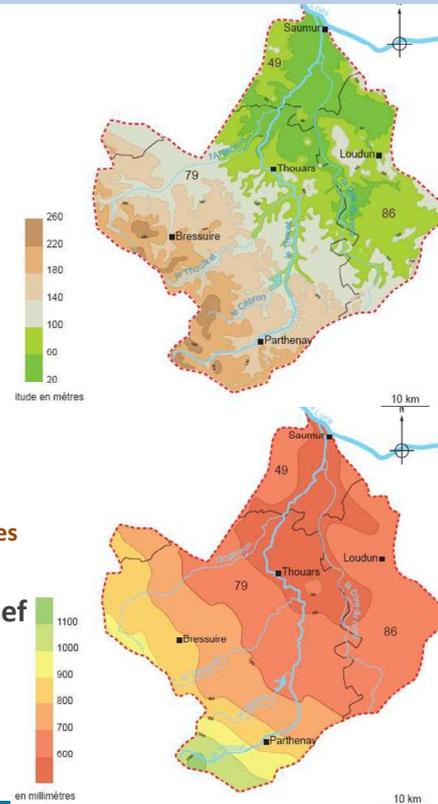
Le réseau hydrographique

- 2423 km de cours d'eau
- Thouet: 142 km
- 5 sous bassins principaux:
 - BV du Thouet : 1 081 km²
 - BV de la Dive : 1 037 km²
 - BV de l'Argenton : 780 km²
 - BV du Thouaret : 309 km²
 - BV du Cébron : 164 km²
- 34 masses d'eau superficielles
- Le Thouet est domanial en Maine-et-Loire et non domanial en Deux-Sèvres



Relief / Climat

- 2 unités bien distincts:
 - Zone haute caractérisée par l'axe Parthenay / Bressuire
 - Zone de plaine s'étendant à l'est du Thouarsais jusqu'à Saumur
 - Altitude max : 272 m au Terrier de Saint martin
 - Altitude min : 30 m à la confluence avec la Loire
 - Pente moyenne du Thouet : 2.5 %
 - Climat océanique – Hiver doux et températures modérées
 - Forte hétérogénéité des précipitations liés au relief
- 500 mm < Précipitations < 1 100 mm**



Contexte géologique

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- 2 grands ensembles géologiques qui conditionnent la capacité de formation des réserves en eau

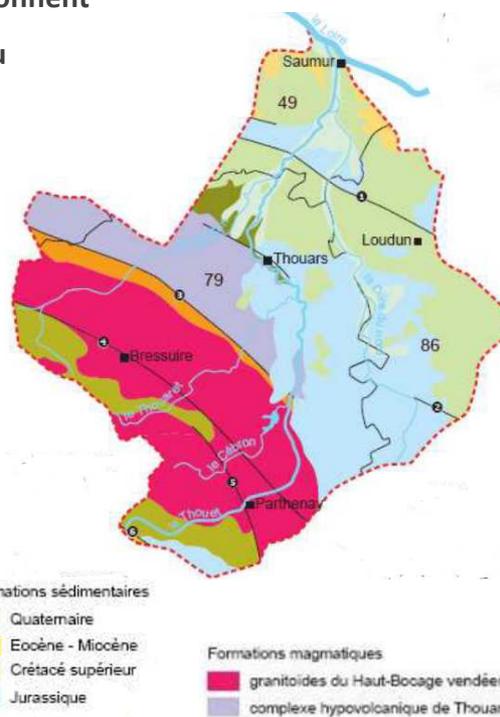
- Sols cristallins du massif armoricain
- Roches sédimentaires du bassin parisien

- Socle parcouru par des failles verticales majeures

- Hydrogéologie / principaux aquifères :

- Le Dogger
- Le Jurassique Supérieur
- Le Crétacé supérieur
- L'infra Toarcien

- 8 masses d'eau souterraines

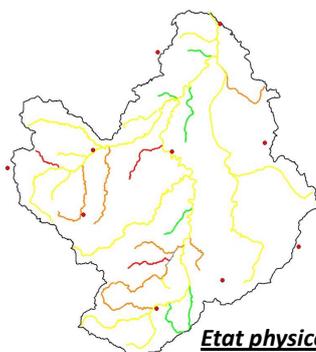


Etat des masses d'eau superficielles en 2010

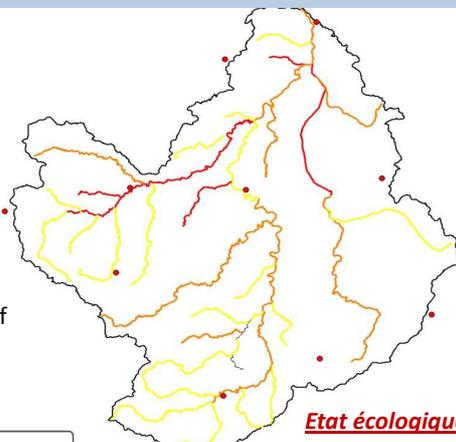
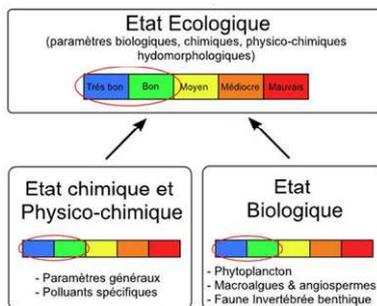
2. Synthèse des premières commissions thématiques

34 masses d'eau superficielles

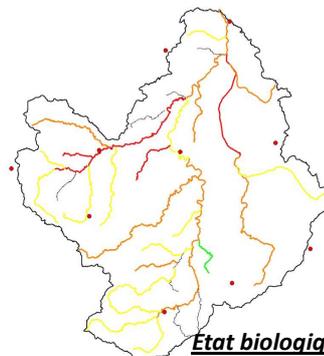
- Aucune des masses d'eau n'atteint le Bon Etat Ecologique
 - Etat physico-chimique déclassant sur toutes les masses d'eau sauf la Gravelle, les Ruaux, la Losse, la Cendronne, le Pont Buret, le Gerson
 - Etat biologique déclassant sur toutes les masses d'eau sauf le Gâteau



Etat physico-chimique



Etat écologique

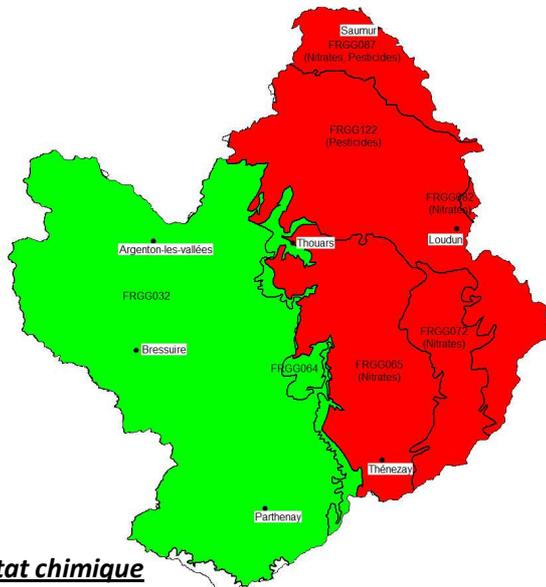


Etat biologique

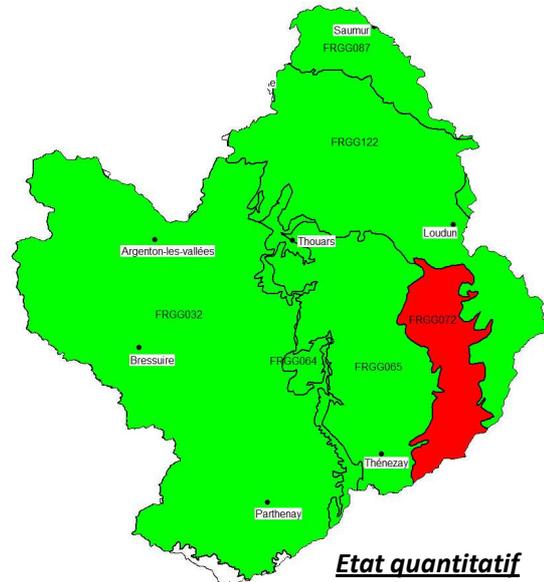
7 masses d'eau souterraines

Etat qualitatif déclassant pour 5 ME:
Déclassement nitrates : 4 ME
Déclassement pesticides : 2 ME

Etat quantitatif déclassant pour 1 ME:
FRGG072 Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du Haut-Poitou



Etat chimique



Etat quantitatif

Délais fixés par la DCE

Objectif écologique:

2015 : 10 ME

2021 : 23 ME

Moins strict : 1 ME

Objectif quantitatif :

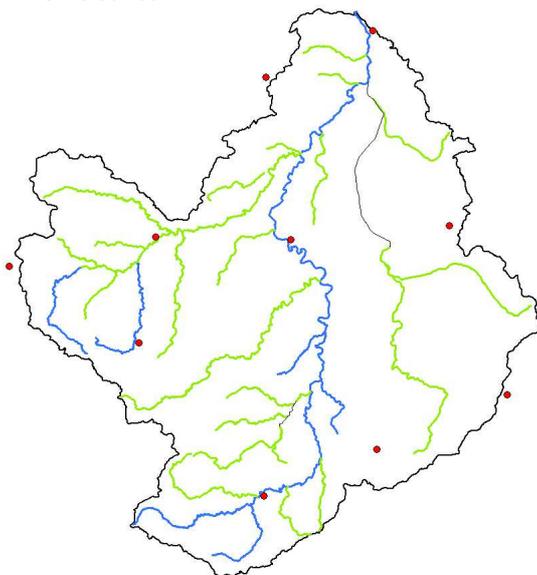
2015 pour toutes les ME

Objectif chimique :

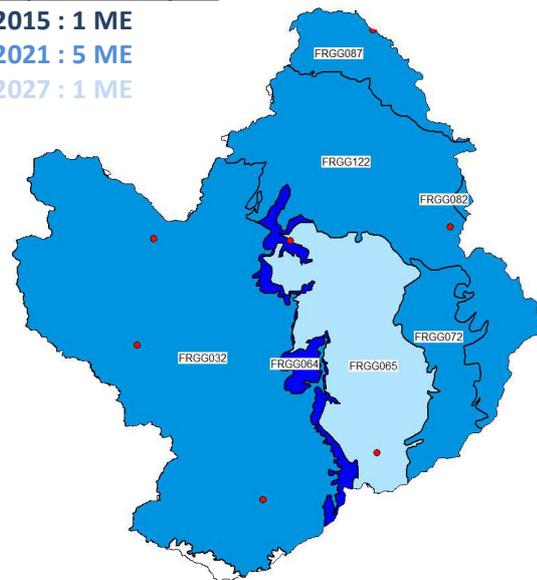
2015 : 1 ME

2021 : 5 ME

2027 : 1 ME



Délai ME superficielles



Délai chimique ME souterraines



Commission « Qualité »

Réseaux des stations de mesure : eaux superficielles

2. Synthèse des premières commissions thématiques

Source des données : Base OSUR

37 stations : 4 RCS
11 RCO
6 RCS / RCO
16 RD

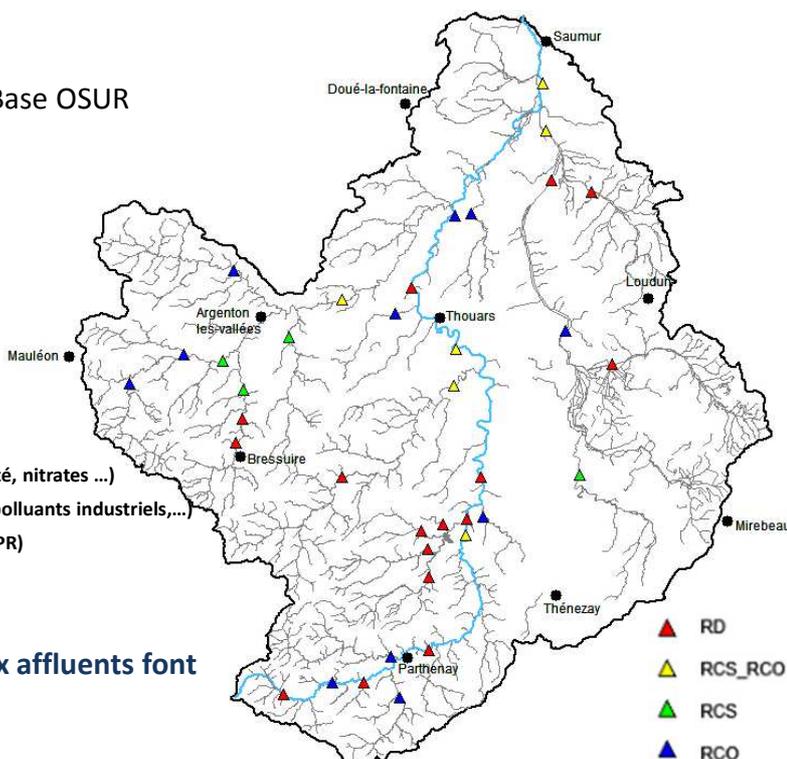
Données récoltées:

Physico-chimique (T°, o₂, pH, turbidité, nitrates ...)

Chimique (Pesticides, métaux lourds, polluants industriels,...)

Hydrobiologique (IBGN, IBD, IBMR, IPR)

Le Thouet et ses principaux affluents font l'objet d'un suivi



Qualité des eaux superficielles : nitrates

2. Synthèse des premières commissions thématiques

Moyenne annuelle en 2012: **20,7 mg/L**

Entre 4 et 12 mesures par an et par station

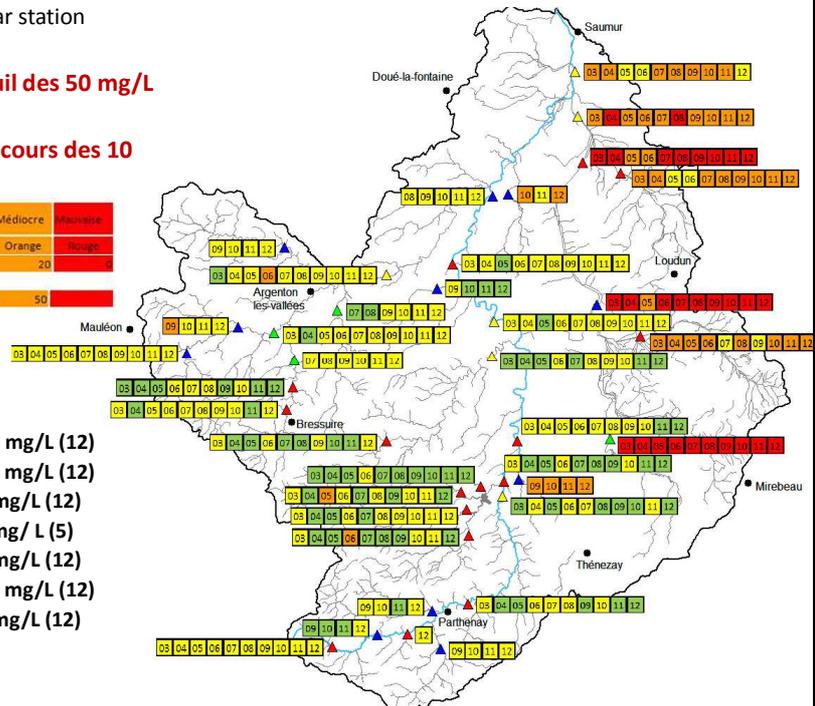
Teneur parfois supérieur au seuil des 50 mg/L

Pas d'évolution significative au cours des 10 dernière années

Qualité du cours d'eau	Très bonne	Bonne	Moyenne	Médiocre	Mauvaise
Classe qualité	Bleu	Vert	Jaune	Orange	Rouge
Indice qualité	100	80	60	40	20
Nitrates NO3	mg/l No3	2	10	25	50

Cours d'eau les plus touchés:

- Le Gâteau : **42.7 mg/L (12)**
- Le Thouet à Chacé : **24,1 mg/L (12)**
- L'Argent à Nueil Les Aubiers: **19.8 mg/L (12)**
- Le Thouet à Secondigny: **13,6 mg/L (5)**
- La Dive à Moncontour : **71.5 mg/L (12)**
- La Dive à Pas de Jeu: **59,7 mg/L (12)**
- La Dive à Montreuil-Bellay : **50,2 mg/L (12)**



Qualité des eaux superficielles : pesticides

2. Synthèse des premières commissions thématiques

35 substances identifiées sur 12 stations de suivi:

- Forte contamination par l'AMPA
- Importance des urées (diuron, isoproturon)
- Prédominance des herbicides à usages multiples

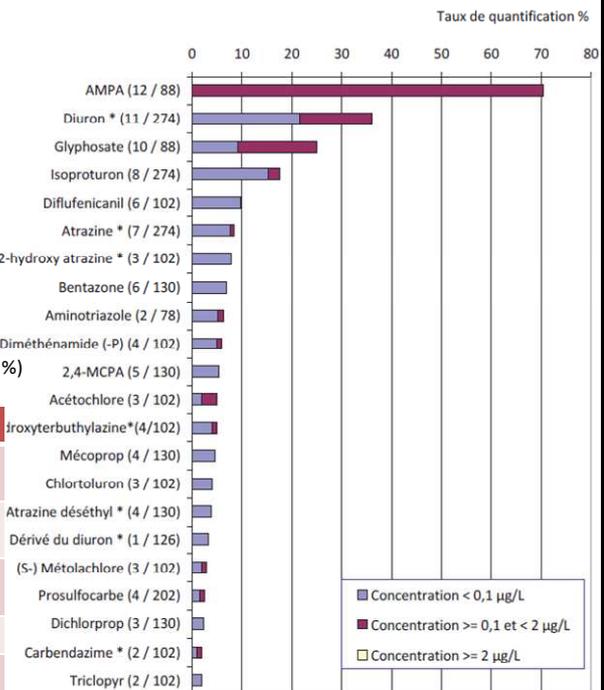
Evolution sur 10 ans :

-Très forte baisse des quantifications d'atrazine, d'atrazine-déséthyl et d'aminotriazole

-Augmentation de l'isoproturon

- Disparition de la simazine (25 %) et de la terbuthylazine (10 %)

Nom	Famille	Usage dominant
AMPA	Amino - phosphates	Produit de dégradation du Glyphosate
Glyphosate		Dés herbant utilisé par les particuliers, les collectivités et les agriculteurs.
Diuron	Urées substituées	Dés herbant total à usage agricole et non agricole. Interdit depuis 2008
Isoproturon		Dés herbant des céréales
Atrazine	Triazines	Dés herbant du maïs. Interdit depuis 2003
Atrazine - déséthyl		Produit de dégradation de l'Atrazine



Synthèse 2006-2010 sur la contamination de l'environnement par les produits phytosanitaires en Poitou-Charentes (FREDON Poitou-Charentes).

Réseaux des stations de mesure : eaux souterraines

2. Synthèse des premières commissions thématiques

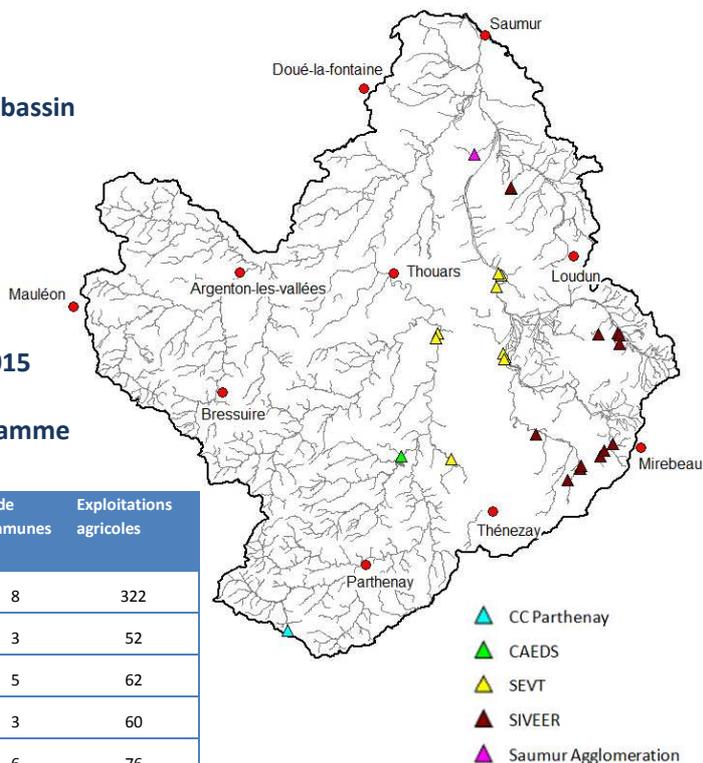
- Base de données ADES
- 22 captages d'eau potable sur le bassin

12 ouvrages SIVEER
8 ouvrages SEVT
1 ouvrage CC Parthenay
1 ouvrage CAEDS

- 11 ouvrages identifiés comme prioritaires dans le SDAGE 2010-2015

- 5 bassins concernés par un programme RE-sources

Bassins Re - Sources	Nb de captages	Engagement dans Re-S	Superficie (en ha)	Nb de communes	Exploitations agricoles
Le Cébron	1	2002	16 300	8	322
Ligaine	2	2010	1 700	3	52
Les Lutinaux	3	2010	3 150	5	62
Pas de Jeu	3	2010	2 620	3	60
Seneuil	1	2002	3 900	6	76



Qualité des eaux souterraines : nitrates

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- Des teneurs en nitrates très variables selon l'aquifère exploitée

Nappe libre du Dogger très vulnérable
Nappe captive du Jurassique supérieur bien protégée

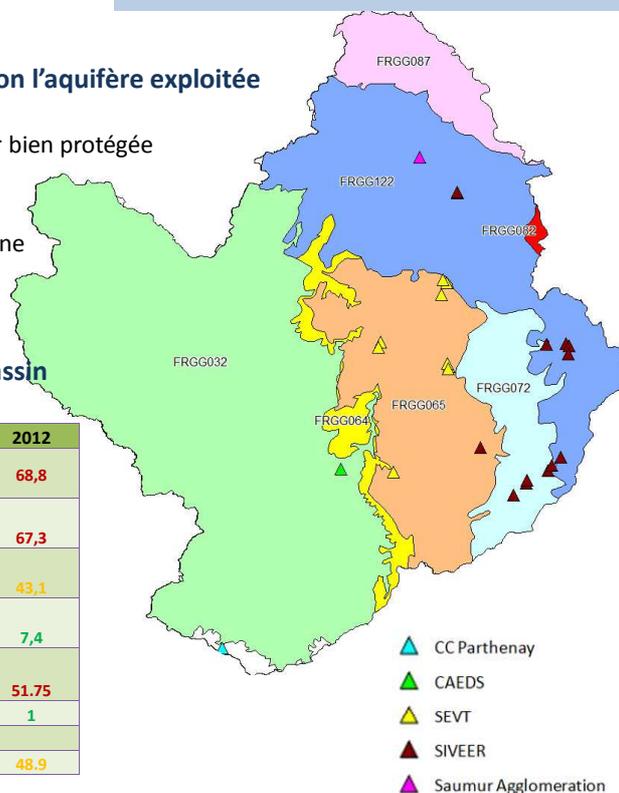
- Age apparent de l'eau variable

60 % d'eau ancienne pour la captage de Ligaine
Eau récente pour les Lutineaux F3
Entre 20 et 30 ans pour Pas de Jeu F3

- Près de 30 captages abandonnés sur le bassin

	2008	2009	2010	2011	2012
Lutinaux (3 forages)	68,3	68,69	71,1	73,1	68,8
Pas de Jeu (3 forages)	73,8	72,7	71,8	71,4	67,3
Ligaine (2 forages)	70,5	62,7	59,3	51,1	43,1
Montreuil Bellay	9	9	20	6,8	7,4
Saint Léger de Montbrillais	48,25	48	49	46,4	51,75
Guesnes	1	0,7	0,9	1	1
Chouppes	33		36	32	
Le Chillou	49,73	50,6	51,9	53,8	48,9

Taux de nitrates dans les captages AEP en mg/l



Qualité des eaux souterraines : pesticides

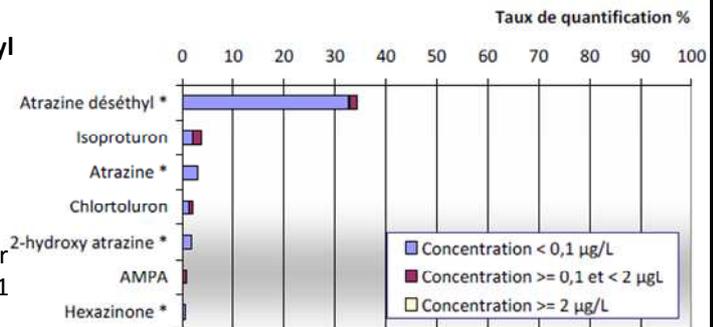
2. Synthèse des premières commissions thématiques

• 18 substances identifiées pour la partie Poitou-Charentes :

- Prédominance de l'**Atrazine déséthyl**

- Evolution des pesticides sur les captages du SEVT (sauf dépassement en **Hydroxysimazine** en juin 2011)

- Augmentation du taux d'Atrazine sur la captage de Ligaine depuis juin 2011 (avec 0.07 μg en octobre 2012)



• Principales substances identifiées pour le captage de la Fontaine Bourreau

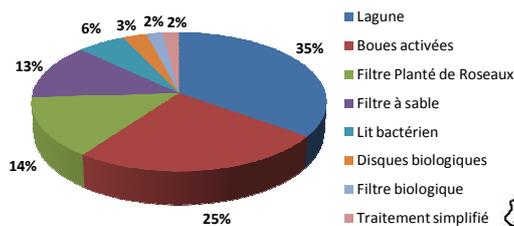
Pesticides (μg)	2008	2009	2010	2011	2012
AMPA	0,15	0,56			
Atrazine-2-hydroxy	0,08	0,06	0,04	0,04	0,035
Glyphosate		0,23		0,23	
Bentazone	0,44	0,27	0,36	0,22	0,23

Rejets domestiques : parc des STEP

2. Synthèse des premières commissions thématiques

• 9 collectivités dotées de la compétence assainissement collectif

• 152 stations d'épuration dont 38 stations à boues activées (86 % de la capacité épuratoire)



• 12 stations > 2000 EH

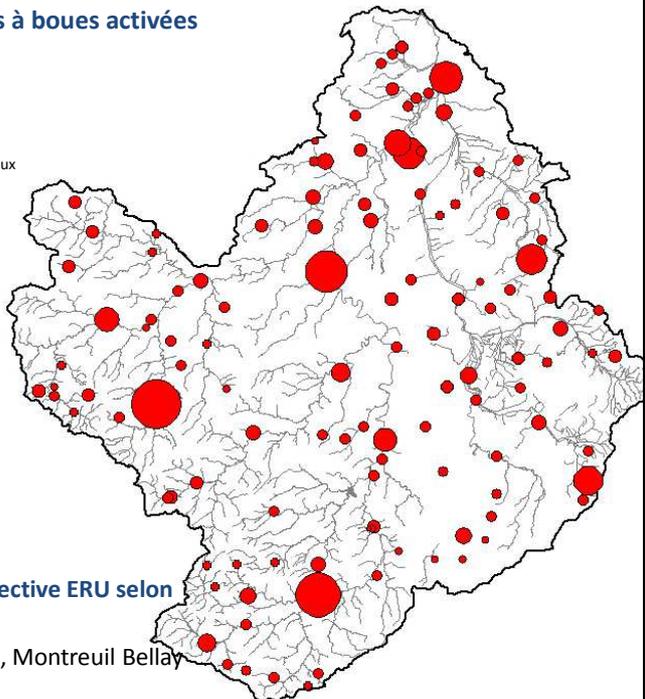
• Capacité totale épuratoire : 267 000 EH

STEP Bressuire: 60 000 EH
 STEP Thouars: 42 500 EH
 STEP Parthenay: 35 000 EH

Soit 51 % de la capacité totale d'épuration

Stations non conformes au 31/12/2012 à la Directive ERU selon le Portail de l'Assainissement communal :

- Performance : Somloire, Coulonges Thouarsais, Montreuil Bellay
- Equipement : Courchamps



Autres éléments présentés

- **Assainissement Non Collectif:**

Nombre de dispositifs existants / diagnostics / conformité pour la partie Deux-Sèvres

- **Rejets industriels**

Nombre d'industries redevables à l'AELB pour leur rejet, raccordement, rendements (MO, MES, METOX, MP, MI et NR) et secteur d'activités

- **Schémas Départementaux de Carrières**

Nombre de carrières recensés, surface concernée, production autorisée

- **Données agricoles issus du RGA 2010**

Nombre d'exploitations agricoles, travail dans les exploitations, Surface Agricole Utilisée, Cheptel, Orientation technico-économique de la commune et la superficie enterre labourable, en cultures permanentes et toujours en herbe.

Compléments à apporter

- **Qualité des eaux superficielles :**

Analyse géographique des pesticides : [Base OSUR](#)

Qualité en Matières Azotées hors Nitrates, Matières Organiques et Oxydables, Matières Phosphorées : [Base OSUR](#)

Pratiques actuelles en matière de traitements phytosanitaires réalisées pour l'entretien des infrastructures routières et ferroviaires

Zones soumises à l'érosion des sols (lessivage)

- **Eau potable:**

Qualité des eaux distribuées pour l'AEP – Prix de l'eau : [ARS / Collectivités](#)

Délimitation des PPC et état d'avancement des procédures (DUP): [ARS / Collectivités](#)

Liste des captages abandonnés : [ARS](#)

Actions mises en œuvre pour la sécurité de l'approvisionnement: [ARS / Collectivités](#)

- **Assainissement:**

Collectif : Conformité locale des dispositifs, type (mixte , séparatif) et état des réseaux , flux rejeté en MO, MES, NTK, Pt : [SATESE / DDT](#)

Non collectif : Nombre de dispositifs existants / conformité en 49 et 86 ; identifier rejets directs dans le cours d'eau : [SPANC / SATESE / DDT](#)

Rejets industriels en 2012 : [AELB Loire Bretagne](#)

- **Agriculture :**

Evaluation des rejets de type agricole, MAE

- **Carrières:**

Extraction en nappe alluviale, production réalisée : [UNICEM](#)



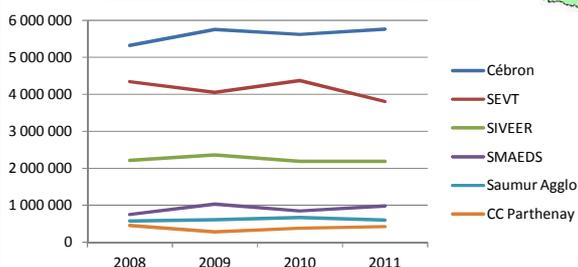
Commission « Quantité »

Prélèvements pour l'AEP

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- **22 captages sur le bassin**
 - 12 ouvrages SIVEER
 - 8 ouvrages SEVT
 - 1 ouvrage CC Parthenay
 - 1 ouvrage CAEDS
- **Des prélèvements AEP concentrés sur la partie est du bassin**
- **13.7 Mm³ en moyenne annuelle pour 2011**
- 14.1 Mm³ en moyenne annuelle pour 2010
- 14.1 Mm³ en moyenne annuelle pour 2009
- 13.8 Mm³ en moyenne annuelle pour 2008

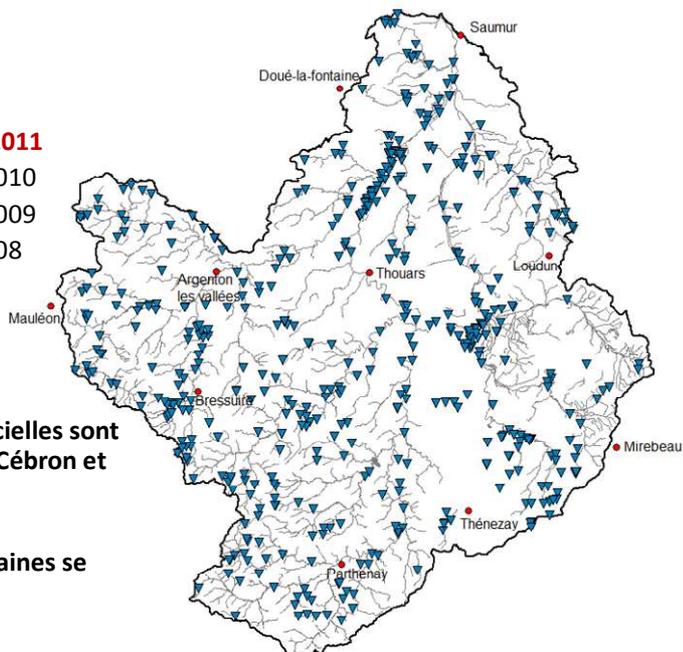
Evolution de la production d'eau potable



Prélèvements pour l'irrigation

2. Synthèse des premières commissions thématiques

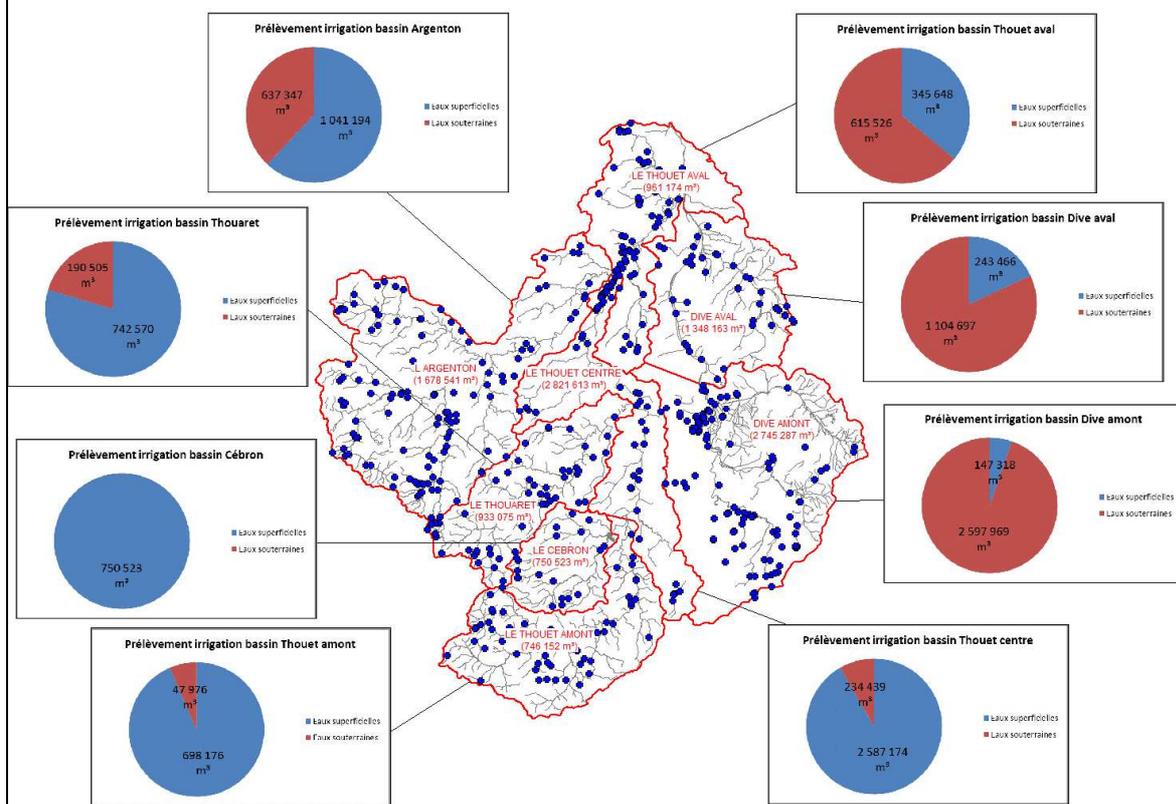
- Des prélèvements agricoles répartis sur l'ensemble du bassin
- **11.9 Mm³ en moyenne annuelle pour 2011**
- 13.1 Mm³ en moyenne annuelle pour 2010
- 13.2 Mm³ en moyenne annuelle pour 2009
- 9.2 Mm³ en moyenne annuelle pour 2008
- **460 compteurs recensés en 2011**
- **36 % des prélèvements des eaux superficielles sont effectués entre le Thouet au niveau du Cébron et la frontière avec le Maine-et-Loire**
- **46 % des prélèvements en eaux souterraines se situent sur la Dive amont.**



Prélèvement en eau superficielle > Prélèvement en eau souterraine
 (6556069 m³ > 5428459 m³ pour l'année 2011)

Prélèvements pour l'irrigation par sous bassin

2. Synthèse des premières commissions thématiques



Prélèvements pour l'industrie

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- 12 industries redevables à l' Agence de l'Eau**

- 6 en Maine-et-Loire
- 5 en Deux-Sèvres
- 2 en Vienne

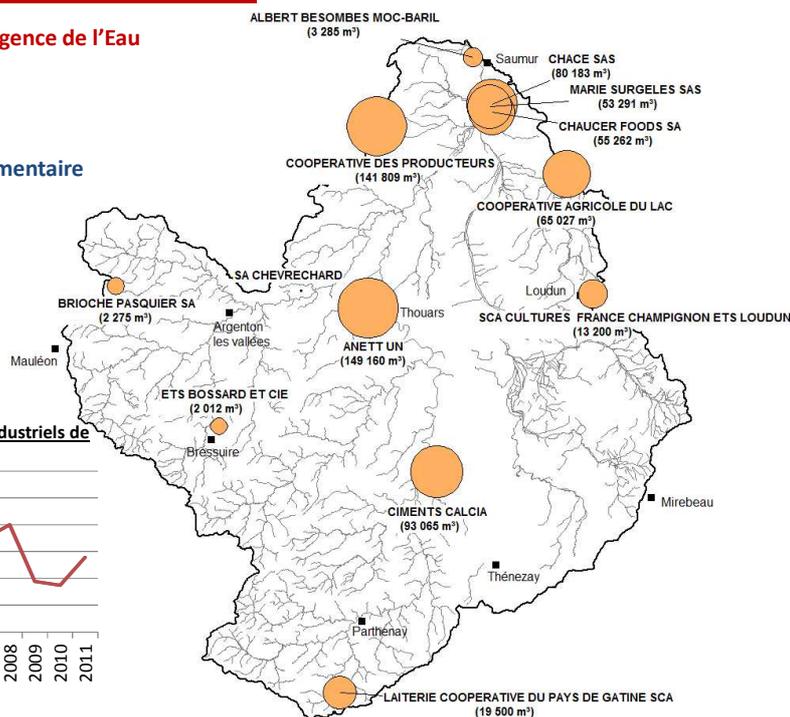
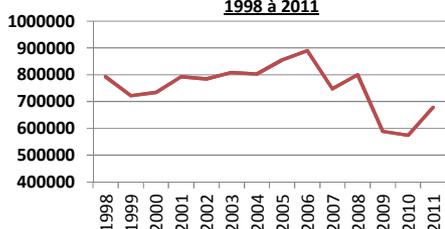
- 83 % issus du secteur agro-alimentaire**

- 678 069 m³ prélevé en 2011**

- Ressource sollicitée:**

- Source : 15 %
- Cours d'eau : 15 %
- Nappe alluviale : 32 %
- Nappe profonde : 38 %

Evolution des prélèvements industriels de 1998 à 2011



Principaux préleveurs :

Anett, Coopérative des producteurs légumiers et Ciment Calcia

Prélèvements: synthèse

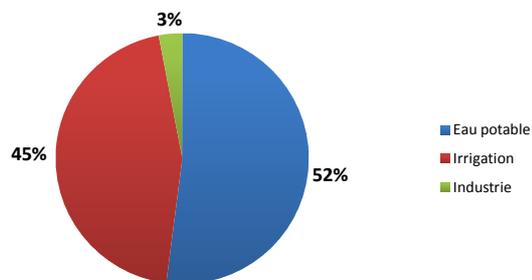
2. Synthèse des premières commissions thématiques

- 26.4 Mm³ en moyenne annuelle pour 2011**
- 27.8 Mm³ en moyenne annuelle pour 2010**
- 27.9 Mm³ en moyenne annuelle pour 2009**
- 23.7 Mm³ en moyenne annuelle pour 2008**

- Répartition par usage en 2011 :**

- AEP : 52 %
- Irrigation : 45 %
- Industrie : 3 %

Répartition des prélèvements par usage en 2011



Répartition globalement similaire sur les 5 dernières années

- Synthèse des ressources sollicitées :**

	FRGG065 Calcaires et marnes du Dogger	FRGG072 Calcaires et marnes du Jurassique supérieur	FRGG064 Calcaires et marnes de l'infra Toarcien	FRGG122 Sables et grès libres du Cénomanién unité Loire	FRGG087 Craie du SENO-Turonien du BV de la Vienne	FRGG032 Le Thouet (socle)	Eaux superficielles	
AEP	4 781 597	682 089	0	2 109 566	0	420 557	5 760 826	52%
Irrigation	1 230 395	1 643 243	10 430	1 673 298	134 462	736 631	6 558 344	45%
Industrie	0	0	0	155 009	68 312	2 275	430 698	3%
	23%	9%	0%	15%	1%	4%	48%	100%

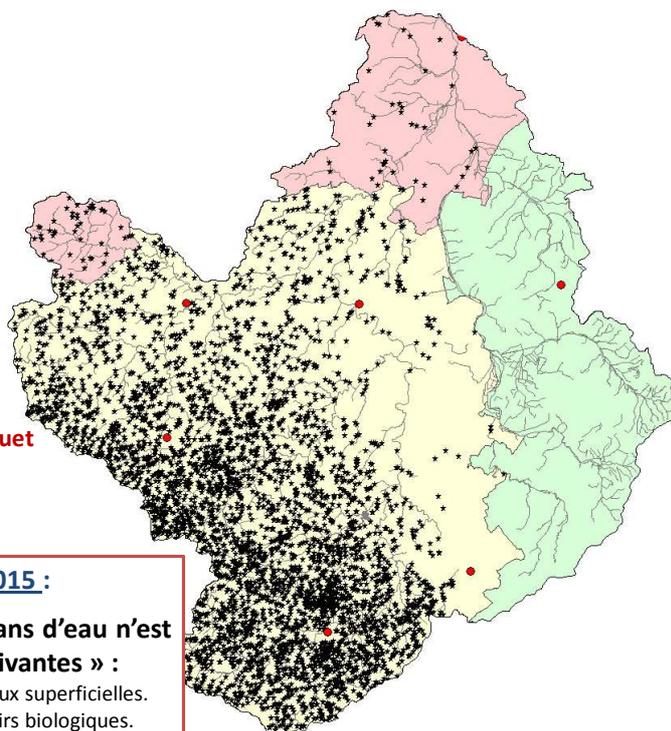
Plans d'eau

2. Synthèse des premières commissions thématiques

• **Pour les Deux-Sèvres :**
4 736 plans d'eau recensés
Surface : 19 605 748 m²

• **Pour le Maine et Loire :**
110 plans d'eau recensés
Surface : 1 142 270 m²
Volume : 1 887 462 m³

• **Forte densité sur les sous bassins du Thouet amont, du Thouaret et de l'Argenton**



Disposition 1 C2 du SDAGE 2010 – 2015 :

« La mise en place de nouveaux plans d'eau n'est autorisée qu'en dehors des zones suivantes » :

- les bassins versants classés en ZRE pour les eaux superficielles.
- les bassins versants où ils existent des réservoirs biologiques.
- les secteurs où la densité de plans d'eau est déjà importante.

Zone de répartition des eaux

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- **Intégralité des ME superficielles et souterraines du bassin du Thouet est situé en ZRE**
- Se caractérise par une insuffisance quantitative chronique des ressources en eau par rapport aux besoins.
- Permet d'assurer une gestion plus fine des demandes de prélèvements dans cette ressource grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation des prélèvements
- Seuil autorisation : 8 m³/h

Disposition 7 C2 du SDAGE 2010 – 2015 :

« Dans les ZRE, la somme des prélèvements autorisés et des volumes nécessaires à la substitution pour rétablir la gestion équilibrée de la ressource n'excède pas le volume maximum prélevable. En l'absence de volume prélevable identifié aucun nouveau prélèvement n'est autorisé sauf pour motif d'intérêt général lié à l'AEP et sauf les prélèvements de substitution (remplacement de prélèvement en étiage par des prélèvements en hautes eaux, remplacement d'un forage par un autre ayant un moindre impact)

Volumes prélevables

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- Conformément à la circulaire du 30 juin 2008, le Préfet pilote du bassin du Thouet définit les volumes globaux et leur répartition par usages pour chaque sous bassin.
- Première étape qui pourront être révisés au regard de l'acquisition de nouvelles connaissances:
 - Investigation approfondie des plans d'eau et de leur incidence
 - Etude sur l'interférence possible entre nappes captives et superficielles sur le bassin de la Dive du Nord
 - Exigence d'une répartition équilibrée de la contribution et/ou l'effort de chaque sous bassin sur la base de la détermination de Débits Objectifs Complémentaires en corrélation avec le Débit Objectif d'étiage de 500 l/s fixé par le SDAGE à Montreuil-Bellay

Bassin	Sous-Bassin	Volume AEP annuel (m ³)	Volume Irrigation (m ³) prélèvements dans le milieu naturel hors retenues collinaires		Volume industriel annuel (m ³)
			Printemps (avril-juin)	Eté (juillet-septembre)	
Thouet	Argenton (nappes libres et rivières en 79 et 49)	-	770 000	90 000	4 000
	Thouaret (nappes libres et rivières en 79)	-	175 000	0	4 000
	Thouet amont (nappes libres et rivières en 79)	350 000	451 200	62 000	22 000
	Thouet aval (nappes libres et rivières en 49)	650 000	775 000		-
	Thouet réalimenté en 79	8 000 000	500 000	3 000 000	-
	Dive du Nord (nappes libres et rivières en 79 49 et 86)	5 300 000	3 000 000		350 000
	Dive du Nord (nappe captive en 86)	-	3 366 000		-
Total bassin du Thouet		14 300 000	12 189 200		380 000

Débits des rivières

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- Réseau de mesure : 14 stations en service
- Régime fluvial: Pluvio-océanique

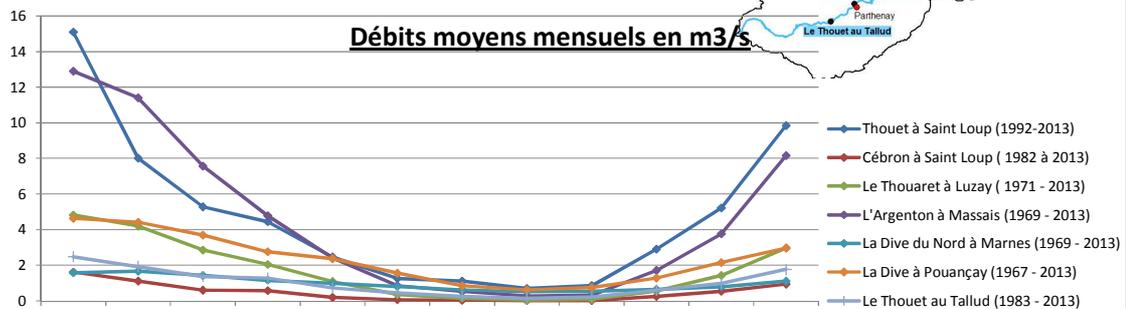
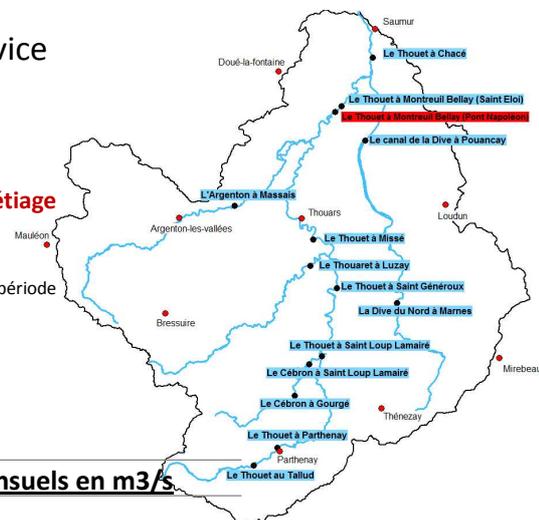
Forte amplitude entre les débits de crue et les débits d'étiage

ME du socle:

Pics importants des débits suite à une pluie et faible soutien des nappes en période d'étiage

ME sur le bassin sédimentaire:

Hydrogramme amorti soulignant l'effet des nappes.



Débits des rivières à l'étiage

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- Distinction entre les débits objectifs fixés par le SDAGE et les seuils de coupure fixés par la Police de l'eau.
- 1 point nodal fixé par le SDAGE à Montreuil-Bellay :
Débit Objectif d'Etiage (DOE) : 0.5 m³/s
 Débit d'étiage seuil d'alerte (DSA) : 0.6 m³/s
 Débit de crise : 0.2 m³/s
- 5 stations dotées d'un seuil de coupure

Rivière	Thouet	Thouaret	Argenton	Thouet	Dive du Nord
Site hydrologique	Saint Loup	Luzay	Massais	Montreuil Bellay	Marnes
Unité	m ³ /s				
Code hydro	L8122125	L8213010	L8343010	L8402135	L8503010
Débit Objectif Etiage (DOE)				0,50	
Débit Seuil Alerte Printemps (DSAP)	0,70	0,40	0,85	0,60	0,70
Débit Coupure Printemps (DCP)	0,24	0,08	0,24	0,20	0,40
Débit Seuil Alerte Eté (DSA)	0,24	0,08	0,24	0,60	0,60
Débit Coupure Eté (DC)	0,06	0,02	0,065	0,20	0,20
DSAE	0,24	0,08	0,240	0,60	0,60

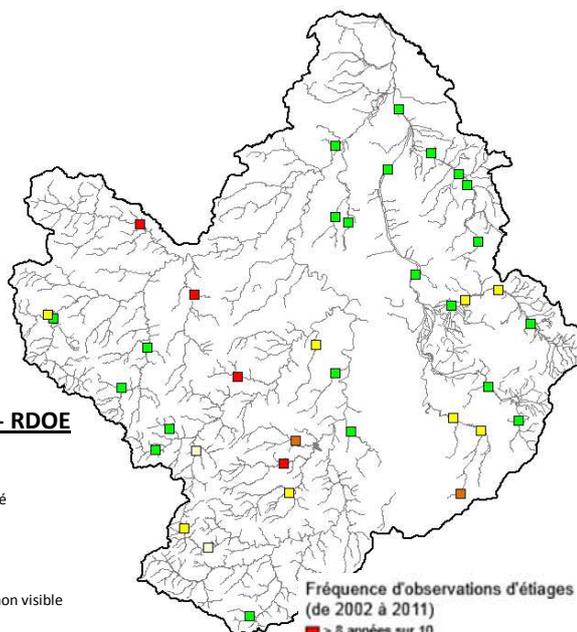
Débits des rivières à l'étiage

Source des données : ONEMA

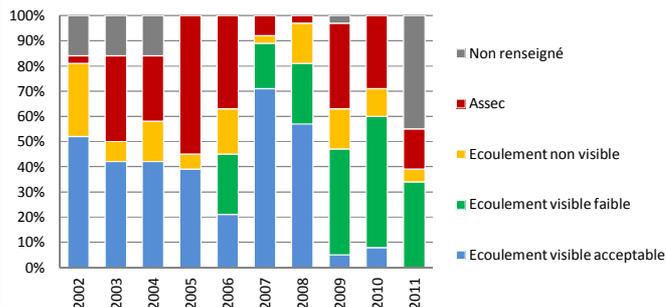
RDOE : 25 stations depuis 1990

Analyse de 2002 à 2011

- **Années les plus touchées :**
2003, 2005, 2006, 2009, 2010
- **Cours d'eau les plus sensibles :**
Ouère, la Madoire, la Gâtine,
la Raconnière, la Taconnière,
la Dive du Nord



Suivi des écoulements en période d'étiage - RDOE



Compléments à apporter

5. Compléments à apporter à l'état initial provisoire

- Eaux souterraines :

Suivi piézométrique des nappes, battements annuels, seuils d'alerte et de coupure : [BRGM](#)

- Hydrologie :

Analyse des débits d'étiage sur le bassin (VCN, QMNA) : [DDT 86 SPC Vienne Thouet](#)

Respect des DCR sur une période donnée : [DDT 86 SPC Vienne Thouet](#)

Restrictions appliquées en période de crise (alertes, coupures) : [DDT 86 SPC Vienne Thouet](#)

- Eau potable

Besoin pour l'alimentation en eau potable : [CG](#)

- Plans d'eau :

Amélioration de la connaissance et de l'incidence des plans d'eau



Commission « Milieux »

Espaces naturels remarquables

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- **6 sites Natura 2000 :**
 - 3 au titre de la directive Habitats
 - 3 au titre de la directive Oiseaux
- 71 ZNIEFF de type I
- 10 ZNIEFF de type II
- **Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**
 - ✓ Plaine de St-Jean de Sauves
 - ✓ Plaine de Mirebeau et de Neuville
 - ✓ Plaines de St-Jouin et d'Assais-les-Jumeaux
- **22 sites Espaces Naturels Sensibles dont:**
 - 7 en Vienne (≈ 150 ha)
 - 8 en Maine et Loire (≈ 8 150 ha)
 - 7 en Deux Sèvres (≈ 250 ha)



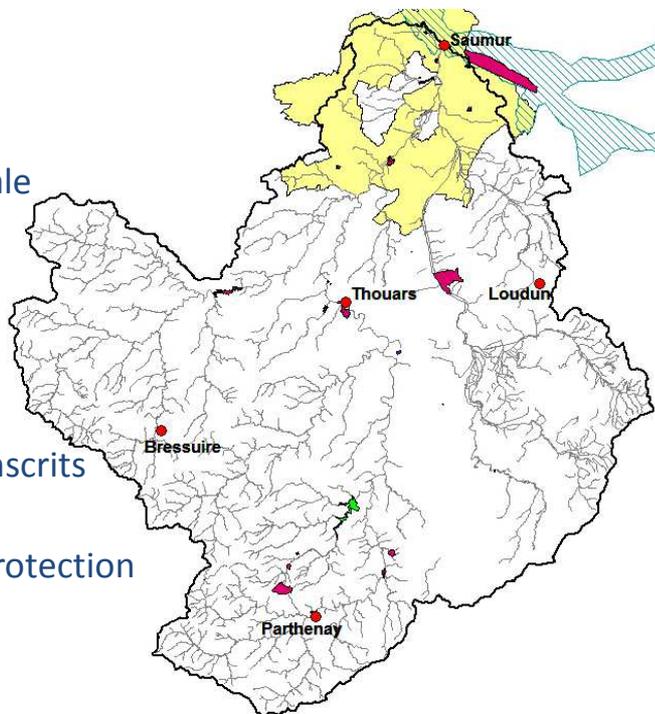
Grands types de milieux :

Boisements, pelouses sèches, landes, zones humides, ...

Espaces naturels remarquables

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- **1 Parc Naturel Régional**
 - ✓ PNR Loire Anjou Touraine
- **1 Réserve Naturelle Nationale**
 - ✓ RNN Toarcien (géologique)
- **1 site UNESCO**
 - ✓ Val de Loire
- **10 sites classés et 21 sites inscrits**
- **2 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope**
 - ✓ Retenue du Cébron
 - ✓ Marais de Distré



Inventaire des zones humides

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- **Disposition 8A-1 du SDAGE Loire-Bretagne:**

« Les SCOT et les PLU doivent être compatibles avec les objectifs de protection des zones humides prévus dans le SDAGE et dans le SAGE. En l'absence d'inventaire exhaustif sur leur territoire ou de démarche d'inventaire en cours à l'initiative de la CLE, les communes révisant ou élaborant leurs documents d'urbanisme sont invitées à réaliser cet inventaire dans le cadre de l'état initial de l'environnement ».

- **Disposition 8A-3 du SDAGE Loire-Bretagne:**

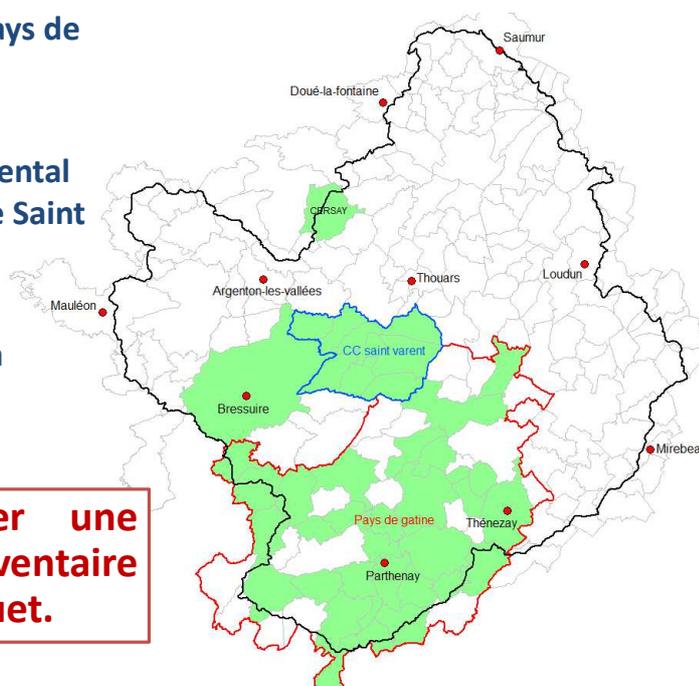
« Les zones humides présentant un intérêt environnemental particulier et les zones humides dites stratégiques pour la gestion de l'eau sont préservées de toute destruction même partielle ».

Inventaire des zones humides

2. Synthèse des premières commissions thématiques

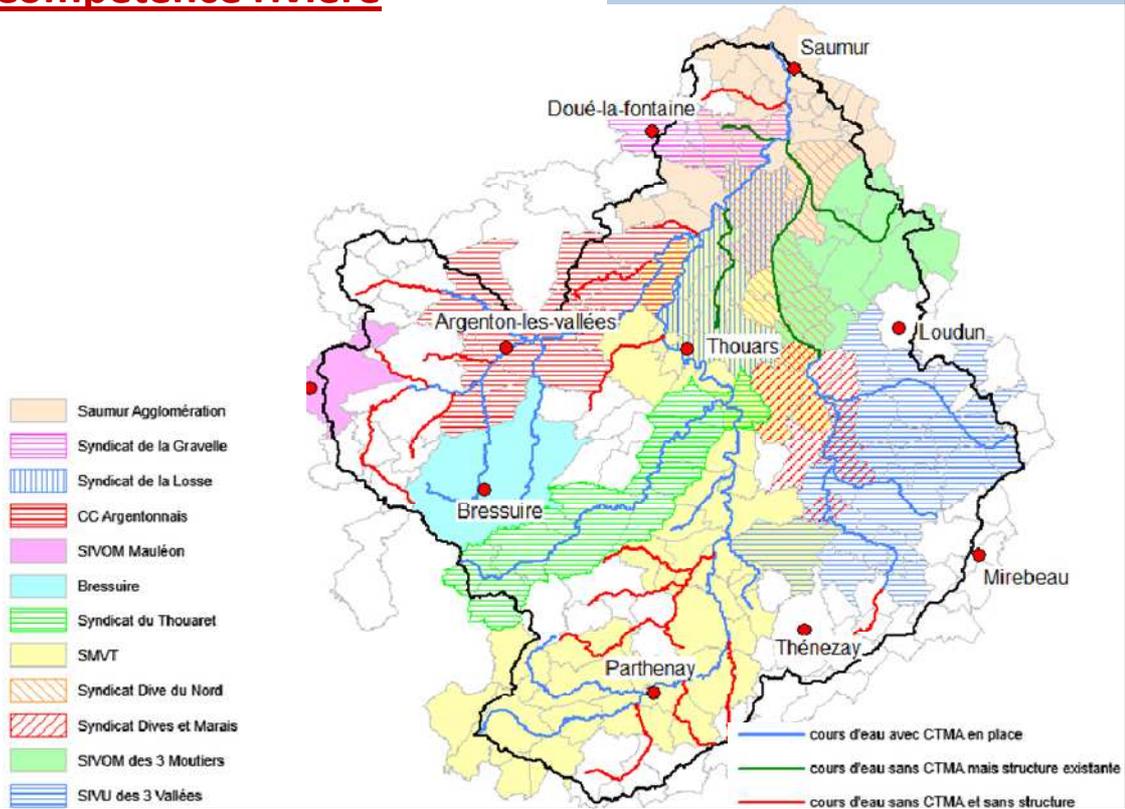
- **Inventaire des ZH en cours sur 28 communes du Pays de Gâtine**
- **Diagnostic environnemental en cours sur de la CC de Saint Varent**
- **Diagnostic réalisé sur la commune de Cersay**

Nécessité d'élaborer une méthodologie d'inventaire propre au SAGE Thouet.



Compétence rivière

2. Synthèse des premières commissions thématiques



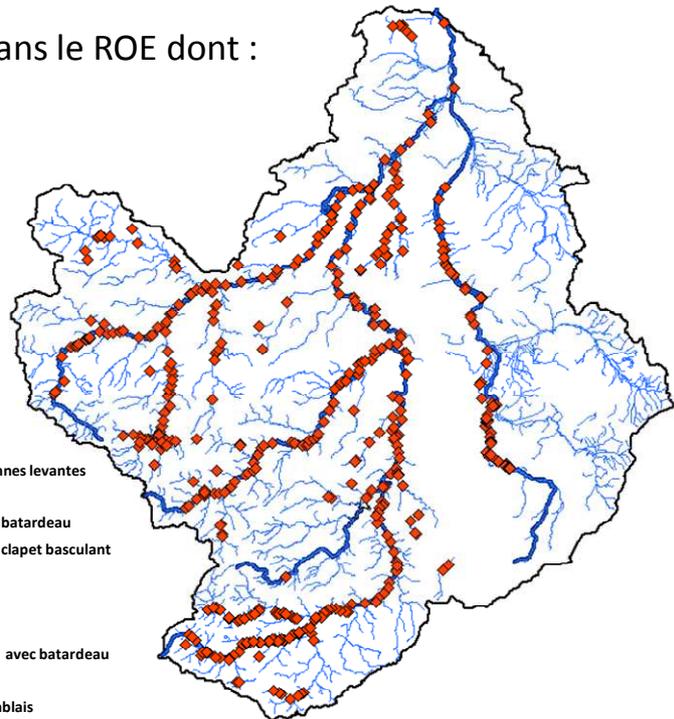
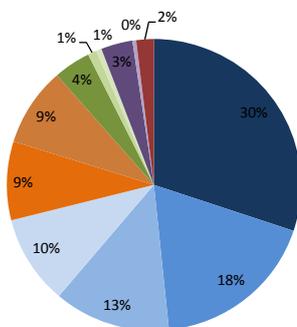
Ouvrages hydrauliques

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- 516 ouvrages référencés dans le ROE dont :

214 sur le ss bassin du Thouet (79)
 19 sur le ss bassin du Thouet (49)
 79 sur le ss bassin de la Dive
 140 sur ss bassin de l'Argenton
 59 sur le ss bassin du Thouaret

- 116 ouvrages sur l'axe Thouet



Restauration de la continuité écologique

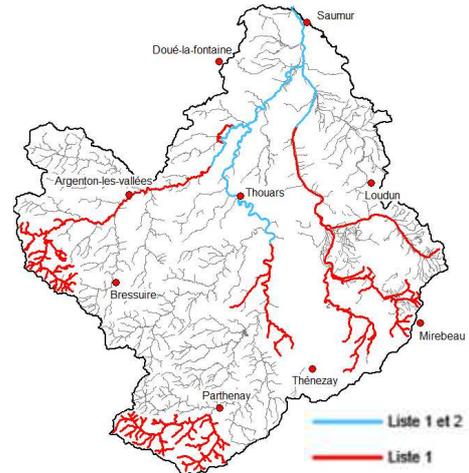
2. Synthèse des premières commissions thématiques

Disposition 1B-1 du SDAGE Loire-Bretagne:

« Le SAGE comporte un plan d'action identifiant les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique du cours d'eau ».

« Le SAGE identifie les ouvrages qui doivent être effacés, ceux qui peuvent être arasés ou ouverts partiellement, ceux qui peuvent être aménagés avec des dispositifs de franchissement efficaces, et ceux dont la gestion doit être adaptée ou améliorée (ouverture de vannages... ».

« Il comprend un objectif chiffré et daté pour la valeur du taux d'étagement du cours d'eau ».



Liste 1 et 2 du L 214 – 17 du CE

L'article L.214-17 du code de l'environnement prévoit deux listes de cours d'eau établies par le Préfet coordonnateur de bassin :

Liste 1 : Aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

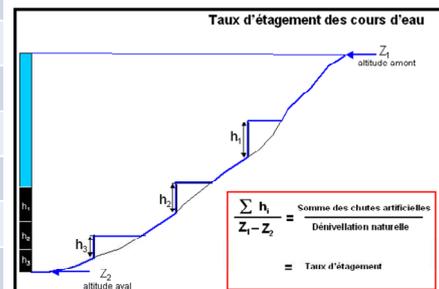
Ouvrages existants (et régulièrement installés) : renouvellement de concessions subordonné à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique des eaux, de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant, ou d'assurer la protection des poissons migrateurs amphihalins.

Liste 2 : Tout ouvrage devra être géré, entretenu et équipé pour assurer la continuité écologique, selon des règles établies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou à défaut l'exploitant dans un délai de 5 ans. L'arrêté de classement impose la mise en conformité de l'existant dans les 5 ans et au plus tard le 1er janvier 2017.

Procédure de classement L 214-17 du CE

2. Synthèse des premières commissions thématiques

Cours d'eau classés en liste 1 du L 214 – 17 du CE	ROE
Le Thouet de la confluence avec l'Acheneau jusqu'à la confluence avec la Loire	53
Le Thouet et ses affluents de la source à la confluence avec la Viette	51
La Viette et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	9
Le Gâteau ou l'Acheneau de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	6
La Cendronne de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	6
L'Argenton et ses affluents de la source jusqu'au moulin de la Sorinière inclus	15
L'Argenton du moulin de la Sorinière exclu à la confluence avec le Thouet	44
La Dive du Nord et ses affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Sauves	50
La Sauves et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec la Dive du nord	0
La Dive du nord de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	17
La Briande de la source jusqu'à la confluence avec le Thouet	0
Cours d'eau classés en liste 2 du L 214 – 17 du CE	ROE
Le Thouet de la Vallée de St-Hilaire (commune Taizé) jusqu'à la confluence avec la Loire	42
L'Argenton du pont de Preuil jusqu'à la confluence avec le Thouet	10
La Dive du Nord de l'aval du seuil de la Motte Bourbon jusqu'à la confluence avec le Thouet	1



Source : P.STEINBACH (ONEMA DIR Centre-Poitou Charente), 2009

Taux étagement :

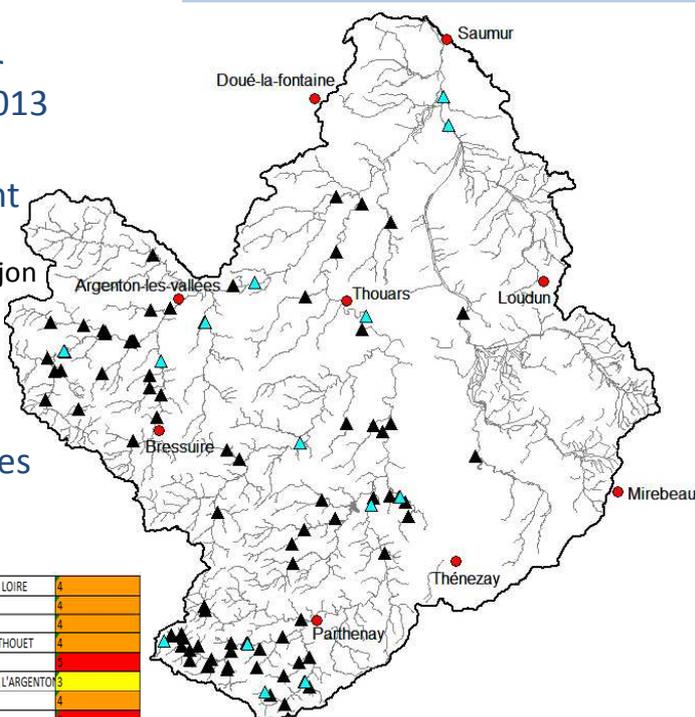
Thouet : 80 % (le PDM du SDAGE 2010 – 2015)

Thouaret : 40 % (étude des ouvrages , SERAMA)

Etat du peuplement piscicole actuel

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- 222 pêches recensées par l'ONEMA entre 1980 et 2013
- 39 espèces recensées dont principalement:
 - Perches, gardons, chevaine, goujon
 - Ablette, Anguille et Brème sauf Secondigny
 - Carpe commune sauf Nueil.
- IPR déclassant sur 9 masses d'eau



FRGR0436	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARGENTON JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	4
FRGR0438a	LE THOUET DEPUIS LE TALLUD JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LE CEBRON	4
FRGR0438b	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DU CEBRON JUSQU'À THOUARS	4
FRGR0442	LE THOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	4
FRGR0443b	L'ARGENTON DEPUIS NUIL-SUR-ARGENT JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	5
FRGR0444	LE TON (EX DOLO) ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	3
FRGR0445	LA DIVE DU NORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À PAS-DE-JEU	4
FRGR0446	LA DIVE DU NORD DEPUIS PAS-DE-JEU JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	4
FRGR2005	LA CENDRONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	3
FRGR2045	LE JUSSAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	5
FRGR2057	LE PRIMARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	5
FRGR2157	LE DOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	3

Autres éléments présentés

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- Qualité

Résultats des indices hydrobiologiques (IBGN, IPR et IBD) entre 2000 et 2011

- Axes migrateurs et réservoirs biologiques

- Prospection loutre et castor

Présence / absence d'indices sur les différents tronçons observés, prospections 2013

- Etat du peuplement actuel piscicole

Espèces piscicoles et effectifs recensés lors des pêches électriques 2000 – 2011, zoom sur 6 stations concernant les espèces repères des contextes piscicoles (truite et brochet), les espèces envahissantes (écrevisse américaine, perche soleil, poisson chat), espèce accompagnatrice de la truite (vairon, loche franche) et espèces présentes sur l'annexe 2 de la Directive habitats Natura 2000 (Chabot, lamproie de planer et écrevisse à pattes blanches).

- Plantes envahissantes

Liste des espèces envahissantes sur le bassin, tronçons prospectés, campagnes d'arrachage

Compléments à apporter

2. Synthèse des premières commissions thématiques

- **Espaces remarquables / Zones humides :**

Indiquer les ZNIEFF et ENS liés aux milieux humides

Actualisation des inventaires de zones humides réalisées par les communes du bassin : [Collectivités / Communes](#)

- **Ouvrages hydrauliques**

Caractéristiques des ouvrages répertoriés dans le ROE, taux d'étagement par masse d'eau : [ONEMA](#)

- **Végétation aquatique et rivulaire:**

Liste des espèces présentes : [ONEMA / Collectivités](#)

- **Outils d'évaluation de la qualité des milieux aquatiques / Morphologie :**

Réseau Evaluation des Habitats (REH), Réseau Observation des Milieux (ROM), Etat des contextes listés dans les PDPG,

Erosion des berges, étangs connectés [ONEMA / FDPPMA / Collectivités](#)

- **Reproduction des espèces:**

Inventaire des frayères : [ONEMA / FDPPMA](#)

- **Loisirs:**

Pêche, Canoë Kayak, randonnée [FDPPMA / Comité Départemental de Canoë Kayak / Collectivités](#)

Calendrier de travail pour 2013

2. Synthèse des premières commissions thématiques

2013	Etat initial	Diagnostic	Commissions thématiques	Bureau de CLE	CLE		
Janvier						Composition des commissions. Compilation des données nécessaires à la rédaction de l'état initial.	
Février							
Mars							
Avril							
Mai							Présentation des différents volets de l'état initial provisoire aux commissions.
Juin							Etat d'avancement de l'état initial Besoin d'études complémentaires ?
Juillet							Complément état initial
Août							
Septembre							
Octobre							
Novembre							Présentation d'une version rédigée de l'état initial provisoire
Décembre							Présentation de l'état initial provisoire Lancement du diagnostic et des études complémentaires



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la séance plénière du 04/12/2012
2. Synthèse des premières commissions thématiques
3. **Procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne**
4. Etat d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin
5. Actions de communication du SAGE Thouet en 2013



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la séance plénière du 04/12/2012
2. Synthèse des premières commissions thématiques
3. Procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne
4. **Etat d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin**
5. Actions de communication du SAGE Thouet en 2013



Ordre du jour



1. Validation du compte rendu de la séance plénière du 04/12/2012
2. Synthèse des premières commissions thématiques
3. Procédure de révision du SDAGE Loire-Bretagne
4. Etat d'avancement des contrats territoriaux en cours sur le bassin
5. **Actions de communication du SAGE Thouet en 2013**

La lettre du SAGE

- 1^{er} lettre diffusée en avril 2013
- **Thèmes abordés :**
 - *Qu'est ce qu'un SAGE*
 - *La notion de « Bon état » selon la DCE*
 - *Le rôle et la composition de la CLE*
 - *L'état d'avancement du SAGE*
 - *Les inventaires des zones humides*
 - *La consultation sur les questions importantes*
- Prochaine diffusion : octobre 2013

Site internet

- Mise en ligne en juin 2013
- 5 rubriques renseignées
- Plateforme de téléchargement des documents relatifs à l'élaboration du SAGE

5. Compléments à apporter à l'état initial provisoire

Chers collègues,

Le SAGE est une véritable opportunité pour rechercher un équilibre entre la préservation de la ressource en eau et la satisfaction des usages. Cet outil, qui s'affranchit des limites administratives de nos 2 départements, raisonne à l'échelle adéquate : celle du bassin versant.

Ainsi, lorsque le Thouet arrive à Saumur, il a drainé, avec ses affluents, un territoire de plus de 3 300 km². Ces cours d'eau ainsi que ces rivières souterraines, constituent un enjeu considérable en terme de quantité et de qualité si l'on songe à leurs multiples usages et fonctions à l'amont comme à l'aval.

Cependant, certains de ces usages sont aujourd'hui remis en question par l'état préoccupant de notre bassin versant, bien loin de respecter les objectifs de bon état fixés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau de 2000.

Les membres de la CLE et moi-même sommes donc mobilisés pour élaborer ce SAGE Thouet de manière concertée, en ne laissant de côté aucun usage, et en réfléchissant ensemble à une gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin.

C'est avec ce même souci de rassembler le plus grand nombre que cette lettre du SAGE Thouet a été conçue. Ce bulletin d'information sera diffusé deux fois par an, et permettra à chacun d'être informé du niveau d'avancement dans l'élaboration du SAGE et des différentes actions menées à l'échelle de notre bassin versant.

René CHARRON,
Président de la CLE du SAGE Thouet

QU'EST-CE QU'UN SAGE ?

Les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) sont mis en place sur le territoire national pour respecter les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE qui impose aux Etats membres de l'Union Européenne d'atteindre un bon état écologique et chimique des eaux.

Pour parvenir à cet objectif à l'échelle locale, des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont mis en place par les élus locaux et les services de l'Etat. Ces documents de planification définissent les priorités pour chaque bassin versant de fleuve ou de rivière, les objectifs à atteindre en termes de qualité/quantité d'eau et les dispositifs à mettre en œuvre pour y parvenir. Ses orientations et dispositions s'appliquent à toutes les décisions publiques en matière de gestion de l'eau.

La carte ci-contre présente le périmètre du SAGE Thouet fixé par l'Arrêté Inter-Préfectoral du 20 décembre 2010.



- 1 POURQUOI UN SAGE SUR LE TERRITOIRE ?
- 2 QUI PREND LES DECISIONS ?
- 3 OÙ EN EST-ON ?
- 4 POURQUOI DES INVENTAIRES DE ZONES HUMIDES ?

Bien différencier:

- Les dossiers portés à connaissance de la CLE du SAGE Thouet

Dossiers ayant un impact sur la gestion de l'eau et transmis par les services de l'Etat

Pas d'avis consultatif de la CLE pour les SAGEs qui ne sont pas approuvés

Seront listés sur le site web du SAGE

- Les contrats territoriaux nécessitant un avis motivé de la CLE

Porteur du contrat envoie un courrier à la CLE sollicitant son avis / cohérence des délais

CLE doit expliquer, argumenter les conclusions de son avis

Distinction entre les SAGE approuvés et les SAGE en cours d'élaboration

L'avis de la CLE n'est pas sollicité pour les avenants au contrat